

# Risque routier professionnel

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

SANTÉ  
AU TRAVAIL

AISMT 13

prévenir  
les risques  
professionnels

## Niveau réglementation, êtes-vous dans les clous ?

**1** J'ai un accident pendant le trajet entre mon domicile et mon lieu de travail, c'est un accident du travail.

- Vrai
- Faux

**2** En cas d'accident de mission, c'est uniquement la responsabilité pénale du salarié qui sera engagée, puisque c'est lui qui est au volant.

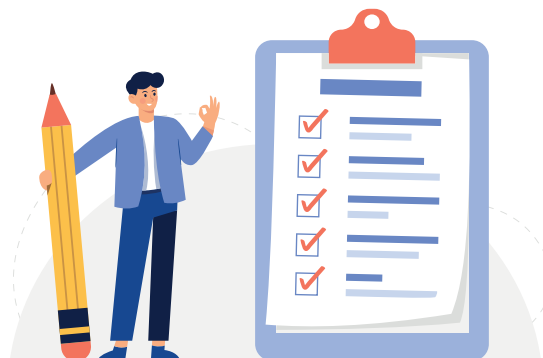
- Vrai
- Faux

**3** En cas d'excès de vitesse de moins de 20 km/heure, en agglomération, je risque (plusieurs réponses possibles) :

- Le retrait d'1 point du permis
- Le retrait de 2 points du permis
- 68 euros d'amende
- 135 euros d'amende

**4** Entre 0,5 et 0,8 g/L d'alcool dans le sang, je risque (plusieurs réponses possibles) :

- Le retrait de 3 points du permis
- Le retrait de 6 points du permis
- Une suspension du permis
- 135 euros d'amende

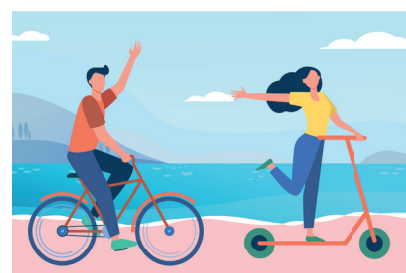


**5** Je conduis sous l'influence de stupéfiants, je risque (plusieurs réponses possibles) :

- Le retrait de 3 points du permis
- Le retrait de 6 points du permis
- 2 ans de prison
- 4500 euros d'amende

**6** En vélo ou à trottinette, je peux conduire en ayant bu.

- Vrai
- Faux



**7** Au volant, je peux téléphoner si j'utilise un kit mains libres.

- Vrai
- Faux

## Réponses

Question 5 : 6 points, 2 ans de prison et 4500 euros

Question 6 : faux

Question 7 : faux

Question 4 : 6 points, suspension du

Question 3 : 1 point et 135 euros

Question 2 : faux

Question 1 : vrai